



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 1/14

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 16.09.2024

Numéro de version 34 (remplace la version 33)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit** MC-DUR 2095 ESD - Komponente B

· **Code du produit** 2388

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Peinture
Durcisseur

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur :** MC-BAUCHEMIE Müller MC-Chimie SARL
Am Kruppwald 2-8 8 Avenue Marchande
D-46238 Bottrop F-57520 Grosbliederstroff
Tel.: +49(0)2041 101-0 Tel + 33 3 87 27 29 46
Fax.: +49(0)2041 101-400 Fax + 33 3 87 27 29 47

MC-Bauchemie AG
Siloring 8
CH-5606 Dintikon
Tel. +41 56 616 68 68
Fax +41 56 616 68 69

MC-Bauchemie Belgium nv
Bedrijventerrein La Corbeille – Zone D
Conservenstraat 25
2235 Westmeerbeek
Tel. +32 15 20 14 62
info@mc-bauchemie.be

· **Service chargé des renseignements :**

Département sécurité du produit
msds@mc-bauchemie.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

(suite page 2)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 2/14

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 16.09.2024

Numéro de version 34 (remplace la version 33)

Nom du produit MC-DUR 2095 ESD - Komponente B

(suite de la page 1)

Telefon: +49 / (0)700 24112112 (MCR)

Tel.: +1 872 5888271 (MCR)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS05 GHS07

- Mention d'avertissement
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Danger

Aliphatisches Polyisocyanat
Acide phosphorique, esters (d'alcool éthylique tridécylique)
Éthyl-diisopropylamine
acide phosphorique, ester de butyle
diisocyanate d'hexaméthylène

- Mentions de danger

H332 Nocif par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

(suite page 3)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 16.09.2024

Numéro de version 34 (remplace la version 33)

Nom du produit MC-DUR 2095 ESD - Komponente B

(suite de la page 2)

P362+P364 *Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.*

P403+P233 *Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.*

· **Indications complémentaires:** EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description :** Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 28182-81-2	Aliphatisches Polyisocyanat Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204	80-100%
CAS: 9046-01-9 EINECS: 232-911-6	Acide phosphorique, esters (d'alcool éthoxylique tridécylrique) Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	≥3-<10%
CAS: 7087-68-5 EINECS: 230-392-0	Éthyl-diisopropylamine Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 3, H331; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; STOT SE 3, H335	≥1-<2,5%
CAS: 12788-93-1 EINECS: 235-826-2	acide phosphorique, ester de butyle Skin Corr. 1B, H314	≥1-<2,5%
CAS: 822-06-0 EINECS: 212-485-8 Reg.nr.: 01-2119457571-37-0000	diisocyanate d'hexaméthylène Acute Tox. 1, H330; Resp. Sens. 1, H334; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Resp. Sens. 1;H334: C ≥ 0,5 % Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,5 %	≥0,1-<0,5%

· **Indications complémentaires**

:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Indications générales :** Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou imprégné.

(suite page 4)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 4/14

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 16.09.2024

Numéro de version 34 (remplace la version 33)

Nom du produit MC-DUR 2095 ESD - Komponente B

- (suite de la page 3)
- **après inhalation :** Transporter la personne à l'air frais, la tenir au chaud, la laisser se reposer ; en cas de difficultés respiratoires, une aide médicale est nécessaire.
 - **après contact avec la peau :** En cas de contact avec la peau, laver soigneusement et abondamment à l'eau et au savon. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.
 - **après contact avec les yeux :** Rincer les yeux suffisamment longtemps (au moins 10 minutes) avec de l'eau aussi tiède que possible, en gardant les paupières ouvertes. Consulter un ophtalmologue.
 - **après ingestion :** NE PAS faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. Aide médicale nécessaire.
 - **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Indications pour le médecin : secours élémentaires, décontamination, traitement symptomatique.
 - **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Mesures thérapeutiques : Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, Terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Assurer une aération suffisante.

(suite page 5)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 5/14

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 16.09.2024

Numéro de version 34 (remplace la version 33)

Nom du produit MC-DUR 2095 ESD - Komponente B

(suite de la page 4)

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à un renouvellement suffisant de l'air et/ou à une aspiration dans les locaux de travail. En cas d'application par pulvérisation, une aspiration d'air est nécessaire.

Pour les produits solides : Éviter la formation et le dépôt de poussière.

Les valeurs limites d'exposition dans l'air mentionnées dans la section 8 doivent être contrôlées.

Sur les lieux de travail où des aérosols et/ou des vapeurs d'isocyanate peuvent se former en concentrations plus élevées, il faut empêcher tout dépassement de la valeur limite d'hygiène du travail par une aspiration ciblée de l'air. Le mouvement d'air doit s'effectuer à l'écart des personnes.

Pour les produits contenant des solvants : Une protection contre les explosions est nécessaire.

Les mesures de protection individuelle décrites dans la section 8 doivent être respectées. Les mesures de protection requises lors de la manipulation d'isocyanates doivent être respectées. Éviter le contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation des vapeurs.

Tenir à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail et appliquer une pommade de protection de la peau. Conserver séparément les vêtements de travail. Retirer immédiatement les vêtements souillés et imprégnés.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'écart des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Protéger de la chaleur.

Ne pas stocker à proximité de sources de chaleur.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient au sec et hermétiquement fermé. Vous trouverez dans notre fiche technique d'autres indications sur les conditions de stockage à respecter pour des raisons d'assurance qualité.

(suite page 6)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 16.09.2024

Numéro de version 34 (remplace la version 33)

Nom du produit MC-DUR 2095 ESD - Komponente B

(suite de la page 5)

- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** *Conserver dans l'emballage d'origine hermétiquement fermé. Bien aérer les locaux de stockage. Fermer soigneusement les récipients ouverts et les stocker en position verticale afin d'éviter toute fuite.*
- **Indications concernant le stockage commun :** *Température de stockage >5°C et <30°C*
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** *Peut être stocké avec des matières dangereuses d'autres classes jusqu'à 200 kg.*
- **Classe de stockage :** *néant*
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** *10*
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

CAS: 822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

VLEP	Valeur momentanée: 0,15 mg/m ³ , 0,02 ppm
	Valeur à long terme: 0,075 mg/m ³ , 0,01 ppm
	AR,, concs. mesurées sur une durée de 5 min

· DNEL

CAS: 28182-81-2 Aliphatisches Polyisocyanat

Inhalatoire	DNEL	0,5 mg/m ³ (Arb) (long term local)
		1 mg/m ³ (kei) (acute local eff)

CAS: 822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

Inhalatoire	DNEL	0,5 mg/m ³ (ArL)
-------------	------	-----------------------------

· PNEC

CAS: 28182-81-2 Aliphatisches Polyisocyanat

PNEC aqua	12,7 µg/l (Daphnia magna) (marine)
PNEC	38,28 mg/l (kei) (STP)

CAS: 822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

PNEC	100 mg/l (Abw)
	0,0199 mg/l (Mew)
	0,199 mg/l (Eau douce)
PNEC	8884 mg/kg dwt (Bod)
	4455 mg/kg dwt (Mee)
	44551 mg/kg dwt (Sue)

(suite page 7)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 7/14

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 16.09.2024

Numéro de version 34 (remplace la version 33)

Nom du produit MC-DUR 2095 ESD - Komponente B

(suite de la page 6)

· **Indications complémentaires**

: *Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.*

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Ne pas fumer, manger ou boire pendant le travail. Tenir à disposition un dispositif de rinçage des yeux.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Interdiction de conserver des aliments dans le local de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

· **Protection respiratoire :**

Une protection respiratoire est nécessaire sur les postes de travail insuffisamment ventilés et en cas de traitement par pulvérisation. Il est recommandé d'utiliser un masque à air frais ou, pour les travaux de courte durée, des filtres combinés A2-P2 (EN529).

Le cas échéant, d'autres recommandations relatives à la protection respiratoire figurent en annexe.

La manipulation du produit est déconseillée en cas d'hypersensibilité des voies respiratoires (asthme, bronchite chronique).

· **Protection des mains :**

Matériaux appropriés pour les gants de protection ; EN 374 :

Caoutchouc butyle - IIR : épaisseur $\geq 0,5$ mm ; temps de rupture ≥ 480 min.

Caoutchouc fluoré - FKM : épaisseur $\geq 0,4$ mm ; temps de rupture ≥ 480 min.

Gant multicouche - PE/EVAL/PE ; temps de rupture ≥ 480 min.

Recommandation : éliminer les gants contaminés.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Caoutchouc butyle - IIR : épaisseur $\geq 0,5$ mm ; temps de rupture ≥ 480 min.

Caoutchouc fluoré - FKM : épaisseur $\geq 0,4$ mm ; temps de rupture ≥ 480 min.

Gant multicouche - PE/EVAL/PE ; temps de pénétration ≥ 480 min.

· **Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de protection/un écran facial.

· **Protection du corps :**

Porter des vêtements de protection appropriés.

La manipulation du produit est déconseillée en cas d'hypersensibilité cutanée.

FR

(suite page 8)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 8/14

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 16.09.2024

Numéro de version 34 (remplace la version 33)

Nom du produit MC-DUR 2095 ESD - Komponente B

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Couleur :	incolore
· Odeur :	caractéristique
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
· Point d'éclair :	180 °C
· pH à 20 °C	7
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· dynamique à 20 °C:	2000 mPas
· Solubilité	
· l'eau :	non ou peu miscible
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,1 g/cm ³

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant

(suite page 9)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 9/14

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 16.09.2024

Numéro de version 34 (remplace la version 33)

Nom du produit MC-DUR 2095 ESD - Komponente B

(suite de la page 8)

- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant
- **Explosibles désensibilisés** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réaction aux amines
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Nocif par inhalation.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

CAS: 28182-81-2 Aliphatisches Polyisocyanat

Oral	LD50	>2500 mg/kg (Ratte) (OECD 423)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (Ratte) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4 h	1,5 mg/l (Ratte)

CAS: 822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

Oral	LD50	738 mg/kg (Ratte)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,39 mg/l (Ratte)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux :** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation :** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 10/14

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 16.09.2024

Numéro de version 34 (remplace la version 33)

Nom du produit MC-DUR 2095 ESD - Komponente B

(suite de la page 9)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **11.2 Informations sur les autres dangers**
 - **Propriétés perturbant le système endocrinien**
- Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

CAS: 28182-81-2 Aliphatisches Polyisocyanat

ErC10/72h 370 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (EU C.3)

ErC50/72h >1000 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (EU C.3)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Non applicable.

· vPvB:

Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Remarque :

Nocif pour les poissons.

· Autres indications écologiques :

· Indications générales :

Nocif pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

FR

(suite page 11)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 11/14

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 16.09.2024

Numéro de version 34 (remplace la version 33)

Nom du produit MC-DUR 2095 ESD - Komponente B

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation :** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

17 00 00	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)
17 09 00	autres déchets de construction et de démolition
17 09 03*	autres déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) contenant des substances dangereuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 01	emballages en papier/carton
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 02	emballages en matières plastiques
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP13	Sensibilisant

· **Emballages non nettoyés :**

- **Recommandation :** Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR, ADN, IMDG, IATA**

- **Classe** néant

(suite page 12)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 12/14

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 16.09.2024

Numéro de version 34 (remplace la version 33)

Nom du produit MC-DUR 2095 ESD - Komponente B

(suite de la page 11)

- | | |
|---|-----------------|
| · 14.4 Groupe d'emballage
· ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement
· Polluant marin : | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 74

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales : Tableau des maladies professionnelles n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 13)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 13/14

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 16.09.2024

Numéro de version 34 (remplace la version 33)

Nom du produit MC-DUR 2095 ESD - Komponente B

(suite de la page 12)

- **Phrases importantes**
 - H225 *Liquide et vapeurs très inflammables.*
 - H302 *Nocif en cas d'ingestion.*
 - H314 *Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.*
 - H315 *Provoque une irritation cutanée.*
 - H317 *Peut provoquer une allergie cutanée.*
 - H318 *Provoque de graves lésions des yeux.*
 - H319 *Provoque une sévère irritation des yeux.*
 - H330 *Mortel par inhalation.*
 - H331 *Toxique par inhalation.*
 - H332 *Nocif par inhalation.*
 - H334 *Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.*
 - H335 *Peut irriter les voies respiratoires.*
 - H412 *Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*
 - EUH204 *Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.*

- **Service établissant la fiche technique :**
- **Date de la version précédente:**
- **Numéro de la version précédente:**
- **Acronymes et abréviations:**

Département sécurité

09.11.2020

33

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

(suite page 14)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 14/14

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 16.09.2024

Numéro de version 34 (remplace la version 33)

Nom du produit MC-DUR 2095 ESD - Komponente B

(suite de la page 13)

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) –
Catégorie 3

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le
milieu aquatique – Catégorie 3

**. * Données modifiées par
rapport à la version
précédente**

FR